

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2025-63

**Séance du 10 juillet 2025 à 20h**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 4 juillet 2025, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

**Présents :** Rémi Goube, Frédéric Froment, Didier Riche, Olivier Bridelance, Gilles Apeloig, Soazig Quillard, Elisabeth Martin et Sophie Thomas.

**Représentés :** Fatima Chomat par Olivier Bridelance et Michel Pécol par Rémi Goube

**Secrétaire :** Frédéric Froment

**2025-63 : Positionnement de la commune concernant la création par la CCdT d'un Service Commun Administratif**

Considérant la délibération de la communauté de communes du Trièves en date du 19 mai 2025 approuvant la création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 d'un service commun mutualisé administratif afin de permettre aux communes adhérentes de bénéficier d'un service de remplacement/ renfort de secrétariat de mairie et d'un accompagnement administratif au vu d'apporter un travail commun sur les outils de mutualisation et une mise en réseau,

Considérant que les éléments cadres de mise en place du service commun, détaillés dans le projet de convention proposé, ne permettent pas d'avoir une idée suffisamment claire du coût potentiel pour la commune,

Considérant que notre commune se trouve depuis quasiment quatre mois dans une situation organisationnelle de transition (plus de secrétaire général) pour laquelle elle s'est dotée elle-même des services d'un secrétaire général contractuel à mission temporaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **n'approuve pas** le principe d'adhérer cette année au « service commun administratif » créé par la communauté de communes du Trièves.

VOTANTS 10      POUR 1      CONTRE 9      ABSTENTION 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 10 juillet 2025

Monsieur Rémi Goube

Maire



Délibération transmise à la préfecture le 15/07/25

et affichée et publiée le 15/07/25

